

VILLE D'ISTRES

CONSEIL DE QUARTIER SUD du 4 JUILLET 2016

La séance est ouverte à 18 heures 10, sous la présidence de Monsieur Laurent BREMAUD, Adjoint de Quartier.

M. BREMAUD.- M. le Maire est encore retenu en Mairie par plusieurs rendez-vous un peu décalés. Il va tenter de nous rejoindre en cours de route.

(Mme BURLES procède à l'appel.)

M. BREMAUD.- Mme Burles est notre nouvelle conseillère municipale qui remplace M. Lemassu à qui je tiens à rendre hommage pour l'action qu'il a menée au Conseil Municipal, et qui a tenu à démissionner au bout de 2 ans pour laisser la place à une co-candidate sur sa liste. Nous accueillons donc Mme Burles à qui nous souhaitons un bon mandat.

I – COMMUNICATIONS

* Labels obtenus par la Ville :

- ° Marianne du Civisme
- ° Energies Citoyennes.

M. BREMAUD.- La Ville d'Istres a été distinguée deux fois, ces six derniers mois. Tout d'abord, la Ville d'Istres a reçu la Marianne du Civisme par la Fédération Nationale des Associations d'Anciens Maires et Adjointes de France. Ce prix vient récompenser les communes ayant connu le plus fort taux de participation aux élections départementales 2015. Cela veut dire que nous sommes une commune très civique, puisque nous avons atteint des taux d'importance. Je n'ai pas le détail de ces taux. On verra cela plus tard.

La Ville d'Istres a aussi reçu, par le Conseil Economique, Social et Environnemental, le 12 mai 2016 à Paris, le Prix Energies Citoyennes 2016 dans la catégorie des villes de 20.000 à 100.000 habitants. C'est M. Garcia qui est allé récupérer ce prix qui nous a été remis par rapport à l'effort que la commune a fait sur l'éclairage public et les points lumineux dans les bâtiments publics. Il faut savoir que nous avons 87 bâtiments et 8.500 points lumineux sur la commune. Sur ces 8.500 points lumineux, 7.700 sont installés en LED. Donc, on passe du 12 volts au 230, 280, 300 watts. Cela veut dire que l'on a fait énormément d'économies.

Par ailleurs, la Ville d'Istres dispose d'un parc significatif de 50 véhicules électriques à l'usage des employés municipaux, ce qui revient à 25 % de son parc automobile. Aujourd'hui, forte de cette première expérience, la Ville d'Istres a souhaité étendre cette dynamique au profit de ses administrés en proposant un réseau d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE). Effectivement, sur 18 sites qui ont été sélectionnés relativement scientifiquement, nous allons installer 28 bornes de charge double. Il faut savoir que si vous rechargez votre véhicule chez vous, c'est 10-12 heures pour recharger la batterie. Sur les IRVE, on fait des recharges en une heure et demie. Ce projet est soutenu et subventionné en partie par l'ADEME.

* Prévention – Sécurité :

- ° Plan Canicule.

Mme Crozier.- Le Plan Canicule est mis en place chaque année par la Ville. Nous répertorions toutes les personnes fragiles, les plus de 65 ans, les personnes en situation de handicap, surtout les personnes âgées isolées, toutes les personnes qui vont s'inscrire sur notre registre canicule. Quand le Plan Vigilance va être déclenché par l'Etat, nous aurons un registre et nous appellerons toutes les personnes concernées. Faites passer le message. Il faut que les personnes viennent volontairement s'inscrire sur le registre auprès du CCAS. Je pense que tout le monde connaît le CCAS, 04 42 55 51 00. Ensuite, on est relayé par la Police Municipale pendant la période de chaleur. Les personnes peuvent appeler la Police, si elles ont des soucis, la Police interviendra et nous prendrons le relais.

M. BREMAUD.- Ce n'est pas parce qu'un plan existe qu'il ne faut pas être vigilant de nos voisins, de nos amis, de nos connaissances ou même non-connaissances. Si l'on pense que des gens peuvent être fragiles, en danger ou autre, on peut aussi appeler le CCAS.

Mme Crozier.- N'hésitez pas à nous appeler pour qu'on puisse les inscrire. On vérifiera s'ils sont volontaires, parce qu'il faut vraiment une démarche volontaire.

M. BREMAUD.- Il ne faut pas oublier que les drames survenus en 2003 étaient dus aussi à l'isolement. Donc, n'hésitez pas à être prévenants et fraternels.

° Campagne de sensibilisation aux méfaits du cannabis.

M. BREMAUD.- Mme Golia, ici présente, qui est la Directrice de la Maison de la Santé, vous a distribué un document fort intéressant que vous avez devant vos chevalets sur la campagne qu'a menée la Ville. Vous avez vu les affiches sur les panneaux Decaux. M. Michel Colson, qui est médecin, va nous expliquer la teneur de ce plan.

M. COLSON.- Avant de parler du cannabis, je voudrais dire deux mots sur la Maison de la Santé. C'est une réalisation municipale importante, puisque c'est une des plus importantes de la région PACA, pour ne pas dire la plus importante en nombre d'activités. Je voudrais rappeler que c'est une décision du maire et de la majorité municipale que d'avoir cette structure-là qui n'est en aucun cas administrativement obligatoire dans une commune, et que c'est donc un choix que nous avons fait de mettre à disposition de la population une telle structure. Je ne vais pas reprendre toutes les activités qui s'y déroulent. Je voudrais simplement citer la dernière qui me paraît fort importante : la mise en place d'un dépistage gratuit et anonyme des maladies sexuellement transmissibles. Ce sont des formes de maladie qui commencent à ré-augmenter, après une période il y a quelques dizaines d'années, où l'on avait vu une grande diminution de ce genre de pathologie.

On voit aussi parallèlement -et c'est très important- une perte de la peur d'avoir une MST, et en particulier chez les jeunes une perte du risque de sida qui passe pour une maladie que l'on guérit facilement maintenant avec une trithérapie pendant quelques semaines ou quelques mois. Ce n'est pas du tout le cas, donc il est important de faire du diagnostic et du dépistage très précoces, d'une part, et ensuite de pouvoir orienter les gens qui seront positifs vers des structures médicales appropriées. Parallèlement, nous avons d'autres structures qui tournent autour : l'éducation à la sexualité et le planning familial, avec les consultations pour les 15-25 ans sur ce sujet-là. Sur la ville d'Istres, nous nous apercevons qu'il y a un taux d'IVG important, ce qui montre donc une méconnaissance ou une absence de compréhension du risque chez les jeunes.

Ceci dit, vous savez, puisque cela va être la troisième année maintenant, que, parallèlement à une activité dite au quotidien de la Maison Régionale de Santé, nous lançons tous les ans une grande conférence débat sur un problème médical de société. Nous avons eu la fin de vie pour la première fois, qui a rempli le Théâtre de l'Olivier. Nous avons eu l'année dernière le don d'organes, et cette année nous aurons le cannabis.

Pourquoi le cannabis plutôt qu'autre chose ? Parce que c'est un problème de société. La France est le premier pays d'Europe consommateur de cannabis, il faut le savoir, on est très largement au-dessus de tous les autres, et la région PACA est la première région de France consommatrice de cannabis, et les Bouches-du-Rhône sont le premier département de la région PACA consommateur de cannabis, bien au-dessus des Alpes-Maritimes ou du Var. C'est un vrai problème à différents niveaux, parce que, là aussi, on s'aperçoit qu'il y a une absence de compréhension du risque. Le cannabis a été banalisé. On en arrive à des chiffres qui font froid dans le dos. Un jeune de moins de 19 ans sur deux a déjà consommé du cannabis. La consommation se fait de plus en plus chez des gens jeunes, et surtout il y a une banalisation, en ce sens que cela ne paraît pas quelque chose de dangereux mais d'anodin. On fume un joint comme on irait boire un verre, alors que c'est une drogue qui se décline sur trois composantes que vous retrouverez dans le petit dépliant : la marijuana, les barrettes de hashish et l'huile de cannabis, avec des effets importants.

Dans ces histoires de drogue, on vous dit toujours : « Mais ce n'est pas dangereux ». Le problème est que les gens qui pourraient vous dire que c'est dangereux ne le disent pas pour une raison très simple, c'est qu'ils sont morts. Donc, ne restent que ceux qui ne sont pas encore morts. A titre d'exemple, 230 décès sur les routes sont dus exclusivement à la consommation de cannabis et donc à la conduite sous l'emprise de cette drogue.

Nous avons donc voulu marquer notre intérêt à ce grand problème sociétal et médical de santé et nous avons choisi ce thème pour cette année. Nous avons déjà effectué un certain nombre d'actions, une campagne d'affichage que vous devez voir un peu sur les affichages publics, un dépliant informatif, avec de nombreux acteurs, les infirmières, la Police Municipale, les auto-écoles tout dernièrement, parce que cela fait partie du programme des auto-écoles. Nous avons tenu un stand à la Féria, nous en tiendrons aux Fêtes d'Istres, et nous avons formé -parce que ça passe toujours par là- les acteurs sociaux à la connaissance de ce sujet, parce que quand on est convaincu et quand on connaît le sujet, on est beaucoup plus efficace que quand on ne le connaît pas. Pour donner une grande dimension à ce thème, nous aurons une conférence débat fin novembre au Théâtre de l'Olivier.

Vous pourrez vous procurer, si vous le désirez, et je vous y engage vivement, auprès de Sylvette Golia qui est la Directrice de la Maison de la Santé, le guide d'arrêt du cannabis qui n'est pas mal fait, le cannabis expliqué aux parents, parce qu'il y a un contexte social, mais aussi un contexte familial. Nous sommes à votre disposition, au niveau de la Maison de la Santé, pour répondre à toutes les questions qui vous paraîtraient utiles et pour regarder toutes les initiatives qui pourraient être prises.

Je vous remercie.

M. BREMAUD.- Merci, Docteur Colson. Je l'appelle « Docteur » aujourd'hui, parce qu'on note la passion avec laquelle il nous a expliqué ce plan et avec laquelle il s'est impliqué pour l'organiser avec Sylvette et les services. S'il n'y a pas de questions, c'est que votre exposé était d'une clarté limpide.

* Bilan Istres Propre 2016.

M. BREMAUD.- 2.700 participants cette année pour l'édition 2016, 1.400 écoliers. On a fait intervenir le monde -je n'aime pas tellement ce terme- du handicap, toutes les associations liées aux personnes à mobilité réduite ou aux divers handicaps qui se sont mobilisées. On a eu un total de déchets collectés cette année de 154 m³, par rapport à l'année dernière où l'on était à 170 m³. En principe, on dit que si les tonnages sont un peu moins importants, c'est que les gens sont un peu plus civiques et qu'ils jettent moins leurs déchets. Tout est discutable. Un petit bémol sur les quartiers Sud, cependant : c'est le seul quartier qui a éprouvé une baisse sensible de participants. Il faudra que l'on se pose des questions, que les associations du quartier se remobilisent. En 2015, nous avons 210 participants, cette année 98, donc c'est une baisse de plus de 50 % qui est assez significative et qui peut nous permettre de nous poser quelques questions quant à l'implication de nos concitoyens sur le quartier, au niveau de cette animation écocitoyenne.

* Contrat de Ville 2017.

M. BREMAUD.- Le 21 février 2016, la commune a signé avec un tas de partenaires le contrat de ville. C'est une programmation 2016 approuvée en comité de pilotage qui comporte 60 actions sur la commune d'Istres, particulièrement sur le quartier prioritaire que l'on appelle Quartier Prioritaire Politique de la Ville (QPV), il n'y en a qu'un seul sur la commune, le Prépaou. M. Lambert va nous expliquer qu'est-ce qu'un QPV, qu'est-ce qu'un contrat de ville et qu'est-ce que cela nous apporte sur la commune.

M. LAMBERT.- Le Contrat de Ville est un document signé par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Métropole et la Ville.

M. BREMAUD.- Et la CAF peut-être aussi ?

M. LAMBERT.- C'est un des partenaires qui figure au titre des acteurs du Contrat de Ville, comme les bailleurs sociaux et bien d'autres. C'est un contrat qui engage les collectivités que j'ai citées et les partenaires sur 5 ans, de 2015 à 2020. Il comporte 3 piliers : un pilier cohésion sociale, un pilier développement de l'activité économique et un pilier cadre de vie. Sur ces 3 piliers, les partenaires que je viens d'évoquer s'engagent chaque année à résorber les inégalités de développement entre le quartier du Prépaou et les autres quartiers de la ville. Pour l'instant, le quartier du Prépaou est différent de la délimitation que l'on connaît ici, qui est affichée, il ne comporte que 3.100 habitants. Sur ces 3 piliers et pour ces 3.100 habitants, 60 actions sont retenues cette année. J'aimerais en citer quelques-unes ici : les chantiers éducatifs portés par l'ADDAP13 qui permettent à des jeunes en situation de décrochage de s'investir sur une mission d'intérêt général. Cette année, ils ont réhabilité le local d'Istres Solidarité.

M. BREMAUD.- On en a un qui démarre cette semaine, je crois, sur le Centre Social des Quartiers Sud.

M. LAMBERT.- C'est en préparation. On en a eu un sur les façades la semaine dernière pour le CCAS, qui s'est terminé. Autre type d'action avec le collège : la remobilisation qui permet de garder les jeunes qui sont en situation de décrochage sur de l'implication scolaire. On utilise les outils que sont le sport ou la culture pour cela.

Voilà rapidement illustrées les actions qui sont inscrites au Contrat de Ville. Chaque année, c'est une programmation annuelle qui fait l'objet d'un appel à projet. Le prochain, pour l'année 2017, aura lieu en décembre. S'il y a des personnes dans la salle qui sont intéressées par cette Politique de la Ville, je reste, avec la Maison du Citoyen, à leur disposition.

M. BREMAUD.- Merci, Monsieur Lambert. Vous avez raison de préciser que n'importe quelle association du quartier ou pas -mais du quartier c'est encore mieux- peut se renseigner auprès de la Maison du Citoyen est proposer un projet dans le cadre du Contrat de Ville et il sera certainement bienvenu qu'une association du quartier participe et puisse s'intégrer dans ce dispositif.

* Réouverture de la crèche La Ribambelle.

M. BREMAUD.- Nous avons inauguré ou ré-inauguré la crèche la Ribambelle -je l'appelle la crèche, mais Mme Joubert nous dira exactement comment elle s'appelle- qui a été réhabilitée de fond en comble.

M. le Maire arrive, j'aurai donc l'occasion de lui laisser la parole pour continuer le Conseil de Quartier.

Mme JOUBERT.- Cela ne s'appelle plus une crèche, ça s'appelle un multi accueil collectif. Dans un multi accueil, on peut regrouper différentes sortes d'accueils : l'accueil régulier, l'accueil occasionnel, ce que l'on

appelait avant les haltes-garderies. Le multi accueil collectif de la Ribambelle a été entièrement rénové et remis dans les normes de la CAF et du Conseil Départemental. Il comporte 70 places de 3 mois à 3 ans. Le Conseil Départemental et la CAF ont participé au niveau des subventions pour la remise aux normes de cette structure qui a pu rouvrir en début d'année, nous avons donc rouvert les 70 places. Les enfants étaient positionnés sur d'autres structures, les Mini Pouces, la Terroulette, les Pitchounets, et on avait eu l'accord d'augmenter de 10 le nombre de places de ces structures. La rentrée s'est très bien passée pour tous les enfants, les parents sont ravis de cette nouvelle structure et de la façon dont elle est organisée par sections de bébés, de moyens et de grands. Tout se passe bien pour les enfants. Le personnel est ravi également.

Si vous avez des questions par rapport à cette structure, je suis à votre disposition.

M. le Maire.- S'il n'y a pas de questions, c'est que nos projets vous conviennent parfaitement !

* Pôle Femmes Mères Enfants.

M. le Maire.- Ce projet devrait également susciter votre intérêt. Nous avons voulu ce pôle à partir d'une idée qui était un peu plus forte que celle-ci, faire une Maison de la Naissance, non pas pour courir après, bien que je comprenne que ce soit un sentiment de fierté qui peut animer des parents d'avoir une naissance typiquement istréenne comme nous l'avions connue il y a quelques années, mais parce que c'était un élément qui rentre dans une série d'assistances à la population et particulièrement la catégorie des femmes. Nous l'avions imaginé dans un cadre de naissance éventuelle. Mesdames, vous êtes mieux placées que moi pour comprendre ce que les choses veulent dire. Il paraît qu'il y a des accouchements dits faciles et d'autres qui le sont un peu moins. Considérant donc la part d'éléments d'accouchements faciles, nous avons prévu d'avoir justement une Maison de la Naissance qui pourrait apporter ce service, permettant à 15 % de femmes concernées de pouvoir effectivement faire naître leur enfant à Istres.

La législation n'a pas évolué, mais elle a un peu régressé. Ce qui était une possibilité est resté une possibilité, certes, mais dans des conditions plus draconiennes. On a donc considéré que la notion de sécurité allait plus loin que ça et qu'il fallait avoir un établissement, pour qu'il soit pilote -il y en a 8 en France- à côté d'une maternité ou en tout cas d'un centre de soins. C'est impossible à Istres. Donc, nous avons conservé l'idée et nous l'avons fait évoluer pour que l'on conserve toujours l'idée de la consultation de la femme avant son accouchement, quelques jours après pour être le relais de l'hôpital, et ensuite dans un cadre de suivi. Cela est considéré déjà comme une très bonne proposition, dans la mesure où, en plus de cela, il est clair qu'à Istres tout ce qui tourne autour de l'enfant a malheureusement perdu de son importance en termes de quantité de médecins recensés, puisqu'il y en a deux qui sont partis à la retraite, de même que les sages-femmes.

Nous nous sommes mis en relation avec un spécialiste de la question, nous avons donc monté un projet où nous allons avoir justement un centre médical consacré à la femme avec tous les aspects que j'ai cités, avec un espace de suivi de grossesse.

Nous avons enrichi ce projet en allant jusqu'au bout de la filière, puisque nous y mettrons une crèche que nous avons préparée au bout et au cœur de l'étang de l'Olivier. On rassemble ces deux aspects et on aura le Pôle Mères Enfants, avec la possibilité de modifier une partie de cette structure pour la faire devenir un jour la Maison de la Naissance, puisque les 4 années de l'expérience des 8 sites pilotes auront donné une idée de la chose et que le ministre de cette époque-là aura édicté une note plus particulière sur le devenir express des Maisons Mères Enfants et des Maisons de la Naissance. Nous avons choisi le terrain qui se trouve face à l'hôtel Mirage, d'abord parce qu'il est à nous, c'est quand même mieux que d'acheter un terrain, ensuite parce que la deuxième clause pour avoir une Maison de la Naissance est d'être à 15 minutes d'un centre de sécurité, l'hôpital de Martigues faisant office de centre de sécurité.

Nous avons procédé récemment à la consultation d'architectes, l'architecte a été désigné. Le bâti fera 830 m². Il sera dans un premier temps consacré au Pôle Mères Enfants et nous aurons un deuxième bâti qui sera consacré à la crèche dont je viens de parler qui rassemblera 50 enfants sur un périmètre de 750 m², selon le train de vie du service public habituel, c'est-à-dire 3 sections, locaux de fonctionnement, locaux administratifs, personnel, parking de stationnement, 3 M€. Nous pensons -parce qu'il faut toujours être très prudent sur les dates annoncées- que nous pourrions commencer bientôt et que nous livrerons le projet deuxième semestre 2017. Il va falloir commencer vite pour respecter cette date, sauf si on choisit le 31 décembre pour le jour de l'inauguration.

Je crois que les femmes seront satisfaites et considéreront que c'est vraiment un projet pour elles et pour que ce qui fait partie du plus beau de leur vie puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

Mme BURLES.- Je voudrais savoir si l'intitulé Pôle Mères Enfants est délibéré de votre part, est-ce que cela ne s'adresse qu'aux mères et qu'aux femmes ? Parce que la parentalité n'est pas réservée aux femmes.

M. le Maire.- J'ai bien parlé de gynécologie, au départ, ce qui oriente sur le sexe bien déterminé. Que l'on soit bien clair : c'est un centre de suivi médical, un centre de conseil où les pédiatres et sages-femmes se disputent le mètre carré.

Mme BURLES.- Les conseils peuvent aussi s'adresser aux hommes qui, en période de maternité, peuvent être exclus.

M. le Maire.- Votre idée est excellente. Le tronc commun lourd est celui-là. Là, on est surtout sur l'aspect médical de la grossesse, on ne parle pas de la parentalité en général. Mais si l'on va jusque là, y compris l'éducation des parents, puisque vous semblez vouloir venir là-dessus, on peut avoir une permanence là-dessus, bien sûr. Il y a une logique. Mais d'abord la femme, pas exclusivement, mais à 99 %.

M. COLSON.- Il y a en gros 2.000 grossesses par an sur Istres et ses alentours. Je rappelle qu'une maternité, c'est une salle d'accouchement, un bloc opératoire, un gynécologue obstétricien en permanence 24 heures sur 24, un anesthésiste également et un pédiatre également. Cela s'appelle un centre d'accouchement. Il n'y a plus qu'un gynécologue obstétricien à mi-temps, les autres sont des gynécologues médicaux. On s'est trouvé devant un risque de désertification et de départs tous azimuts des grossesses. Le deuxième élément est une chose importante en médecine, le tri. Il faut trier les grossesses de façon que lorsqu'elles arrivent à la maternité on sache lesquelles sont à risques et on le prévoit avant, et celles pour lesquelles a priori cela va se passer tout seul. Cela permet de désembouteiller les maternités et d'avoir une activité médicale dans le calme et la sérénité.

Devant ce problème-là et un problème annexe qui est la raréfaction des pédiatres sur la ville, il nous a paru très intéressant de faire ce Pôle Mères Enfants qui va suivre les femmes jusqu'à l'accouchement et dans les jours et heures qui précèdent, de faire ce tri en liaison avec les sages-femmes qui maintenant ont le statut d'infirmières spécialisées, donc ont la possibilité de faire des échographies durant une grossesse normale, sous couvert d'un gynécologue obstétricien, et ensuite de les revoir en consultation. En parallèle, bien que séparément, avoir des consultations de pédiatre, parce qu'il y a un réel problème sur notre ville, et pas que sur notre ville, d'ailleurs, mais sur notre ville aussi.

C'est la réalité au quotidien d'Istres. Après, une fois que la structure fonctionnera bien, que la législation aura été claire -pour l'instant, la législation, comme disait M. le Maire, c'est une contiguïté avec une maternité, même pas une route à traverser à pied, il faut qu'il y ait une contiguïté de bâtiment. Pour l'instant, on n'est pas du tout dans ce créneau-là. Donc, on démarre là-dessus. Je pense que c'est un réel avantage pour la population. C'est un choix municipal qui me paraît d'une très grande clarté et d'un très grand intérêt pour notre population. Après, s'il faut y rajouter, en fonction de la demande, une consultation de parentalité, avec des psychologues, etc., pourquoi pas ? On est ouvert à tout. Mais commençons par la réalité de terrain qui est qu'il y a 2.000 grossesses sur notre ville qu'il faut régler.

M. BREMAUD.- Pour répondre à Mme Burles, la CAF finance en partie les centres sociaux sur l'aide à la parentalité. C'est vrai qu'il y aurait une cohérence à y réfléchir, mais je pense que l'on y réfléchira après avoir étudié le domaine médical.

* **Réhabilitation du Complexe Roland Cauche.**

M. le Maire.- Vous avez vu que des travaux ont été lancés sur la partie Nord du gymnase, extension qui concerne 200 m² et qui est dédiée à la gymnastique en particulier. La salle de gym existante était insuffisante, donc il a fallu ajouter une salle afin que l'on puisse avoir une liaison et une superficie plus grande. Cela nous permettra d'avoir un traitement extérieur. On est presque à la chevauchée des travaux intérieurs et extérieurs. Il y a déjà eu le dévoiement des réseaux, il y aura au final la réalisation des bordures, les revêtements de sol et on réalisera l'engazonnement qui y était auparavant, avec un réseau d'arrosage. Nous aurons l'occasion de procéder à l'inauguration sans doute aux alentours d'octobre, puisque la rentrée sportive coïncidera avec cette fin de travaux, ou tout au moins les derniers dépoussiérages. Le coût de cette opération est de 375.000 €. J'en suis particulièrement content, parce que cela enrichit le quartier, cela consolide tout ce qui est équipements sportifs et équipements tout court. Cela vient démontrer qu'en ce lieu on peut avoir toutes les réponses que l'on recherche particulièrement en milieu sportif.

* **Grands travaux à la station d'épuration de Rassuen.**

M. le Maire.- C'est un sujet qui me paraissait très important, qui avait, pour des raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas, connu quelques arrêts, puis quelques reprises, avec quelques nouveautés, puis finalement une volonté d'aller jusqu'à la troisième file avec quelques commodités différentes. Nous avons fait une réunion il y a moins de 48 heures pour redéfinir les choses et aller dans un cadre définitif, c'est-à-dire arriver à une station qui aura pour mission de recevoir les effluents de 90.000 équivalents/habitants. M. Chazalon et M. Aranda, qui travaillent sur le sujet à l'épad, nous font l'amitié de distraire un peu de leur temps pour venir nous expliquer. Dix minutes suffiront, parce que c'est très long et très compliqué. Soyez le plus concis possible, tout en permettant à chacun de comprendre, sans rentrer dans trop de détails techniques, le but de l'opération, le coût et le temps.

M. CHAZALON.- Je pense que même 5 minutes devraient suffire. C'est une opération qui relève de la compétence intercommunale, donc, à l'origine, Ouest Provence, et depuis le 1^{er} janvier la Métropole Aix Marseille Provence. C'est une mission qui a été confiée à l'épad Ouest Provence en maîtrise d'ouvrage déléguée, opération qui vise à augmenter la capacité de la station d'épuration, comme le disait M. le Maire, jusqu'à 90.000 équivalents/habitants. Aujourd'hui, toutes les eaux d'Istres, hors Entressen, sont traitées dans cette station

d'épuration au bord de l'étang d'Entressen. Avec une projection à 2030 et l'intégration des eaux usées du hameau d'Entressen, on arrive à un besoin de 90.000 équivalents/habitants. Cela ne veut pas dire que la population istréenne sera de 90.000 habitants à cette époque-là, mais on parle de charge habitante comprenant toutes les activités, toute la vie économique, en plus de la vie urbaine.

C'est une opération qui a été découpée en trois temps. Premier temps : refaire les postes de refoulement des eaux usées et traitées, puisqu'en fait les eaux arrivaient au bout du hameau d'Entressen et étaient repompées jusqu'à la station d'épuration. Dans le sens inverse, les eaux traitées étaient repompées pour être envoyées dans le réseau pluvial. Ce sont des travaux qui sont en cours depuis septembre 2015. Malheureusement, les choses ne se passent pas toujours comme on le prévoit et les travaux sont un peu plus longs que prévu. Les panneaux annonçaient une circulation perturbée de septembre 2015 à juin 2016. On n'est plus en juin depuis quelques jours, mais je peux dire que si les travaux continuent comme ils se sont passés jusqu'à aujourd'hui, à fin juillet cette opération sera terminée, donc la circulation sera rétablie de façon normale sur la route de la Cabane Noire.

Ensuite, on va enchaîner sur de nouvelles études pour l'extension proprement dite de la station d'épuration, traitement des boues et traitement des eaux usées, études qui vont se dérouler sur fin 2016 et courant 2017. De nouveaux travaux vont débiter cette fois-ci dans la station d'épuration à partir de 2018 jusqu'à mi 2019. Ces nouveaux travaux vont intégrer la réutilisation des eaux usées pour arroser le futur golf de l'étang de Rassuen. C'est quelque chose qui est maintenant bien maîtrisé et qui va dans le goût du jour d'économiser les eaux de la nappe de la Crau, pour arroser les cultures, les plantations, les espaces verts.

En termes de coût, c'est une opération assez importante. Tout compris, travaux, études, maîtrise d'ouvrage, c'est autour de 22 M€, avec quelques subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau, et principalement un financement de la Métropole.

M. le Maire.- C'est un gros projet. Souvent, on nous dit qu'il angoisse un peu par le bruit qu'il peut produire, par les odeurs que l'on pense sentir. On prend toujours des engagements pour que tous les éléments techniques du dossier puissent régler ces problèmes, et je n'ai pas de raison de ne pas croire tous les techniciens qui le disent, d'autant plus que l'on y met les moyens financiers. Ce n'est pas un vœu pieux à partir d'une considération burlesque de voisins. Aujourd'hui, les choses sont bien lancées. C'est tout de même 22 M€. On a fait une petite modification qui aura son importance. A la demande de l'instinct écologique qui nous meut pour réaliser le golf, c'est d'introduire une variante qui permettra au golf d'être alimenté par la station d'épuration, ce qui permet effectivement d'avoir un golf écologique qui, entre parenthèses, est soutenu par le ministère, puisque j'ai lu une déclaration de Mme Royal allant dans ce sens, et d'autre part d'avoir un coût moins important.

Mme PIZOT.- Je ne suis pas du tout de la partie, mais je m'étonne un peu que l'on n'ait pas songé à créer une station d'épuration à Entressen, plutôt que de faire tout ce chemin.

M. CHAZALON.- Il y a déjà une station d'épuration à Entressen qui va être supprimée au profit d'un traitement centralisé sur celle de Rassuen, parce que c'est une station qui est saturée aujourd'hui, qu'il faudrait agrandir, avec des difficultés à l'agrandir sur place, et surtout parce que les rejets de la station d'Entressen, après traitement, bien sûr, sont conduits par plusieurs fossés et canalisations dans l'étang de Berre. Dans un plan de reconquête de l'étang de Berre, il faut limiter les apports d'eau douce dans l'étang de Berre.

M. le Maire.- Au final, c'est la darse de Fos qui est le réceptacle.

M. CHAZALON.- Les eaux traitées de la station de Rassuen finissent dans la darse de Fos, donc dans la mer. En termes de nuisances, les deux stations de pompage qui étaient à la sortie du hameau de Rassuen vont être supprimées.

M. le Maire.- Soyons plus concis et plus simples : c'est vraiment un souci de bonne gestion d'amener les eaux d'Entressen à celle-ci. Ce serait très mauvais d'essayer de donner des moyens plus larges à Entressen, d'abord parce qu'il n'y a pas le gabarit d'utilisation. Aujourd'hui, il manque 2.000 ou 3.000 équivalents/habitants. Ensuite, cela engage trop de financements pour la mettre aux normes par rapport au résultat, alors qu'effectivement amener les eaux avec quelques stations de relevage et quelques tuyaux est plus logique et moins coûteux.

* Programmes Immobiliers.

M. le Maire.- Le projet de la Roselière est en cours de finition. Il se trouve à côté des Amaryllis et sera livré probablement -je dis probablement, parce qu'on pensait que ce serait en septembre, le bailleur social nous a annoncé décembre, donc nous prenons acte, mais nous serons heureux d'en disposer parce qu'on a toujours des demandes très importantes.

Vous m'aviez interrogé la dernière fois et je vous avais répondu par la négative qu'il n'y avait pas de projet à côté de la Villa Bellagouz. Aujourd'hui, les choses ne sont pas tout à fait les mêmes, puisque nous avons été contactés pour et nous étudions, je ne vous le cache pas, parce que c'est le moyen d'avoir de l'action sociale

directement, soit par des collectifs locatifs, soit par l'accession à la propriété, mais à bas coût. Par ailleurs, c'est une rentrée d'argent pour la commune et surtout une garantie pour la population d'avoir dans cette partie moins d'augmentation d'impôts.

Y a-t-il des commentaires ? Je crois qu'il y avait une pétition qui avait été lancée par l'un de vous, qui était finalement parvenue sur mon bureau, et j'avais répondu à la personne qui me l'avait portée, qui m'avait dit qu'elle regrettait d'avoir signé.

M. TRANKLE.- Monsieur le Maire, je vous avais fait un petit mail pour évoquer ce problème. Je pense que vous l'avez reçu. Vous avez répondu en partie à ma question. On a bien compris que vous vouliez favoriser un programme immobilier, mais on a énormément de soucis au point de vue parkings, déjà, à l'heure actuelle. La place du marché de Rassuen n'est plus une place de marché, c'est des bosses et des trous, elle est squattée par les bâtiments du Bel Air. La place du Foyer Castellan, idem. Vous avez en permanence le soir entre 80 et 100 véhicules. Si l'on adjoint un programme immobilier à cet endroit, que va-t-il advenir des voitures ?

M. le Maire.- Je vais vous répondre de la façon la plus simple, et vous le verrez avec le temps : le terrain dont vous parlez aujourd'hui n'a pas vocation à être un parking, puisqu'il n'est pas utilisé en tant que tel. Donc, il ne vient pas diminuer le nombre de places de stationnement. Vous dites qu'en général il manquerait des places de parking à Rassuen.

M. TRANKLE.- Tout à fait.

M. le Maire.- Ce n'est pas cette opération qui va les diminuer un peu plus, puisque le permis qui sera délivré permettra à cette opération d'être tout à fait autonome. Si vous me parlez d'éléments extérieurs, c'est autre chose.

M. TRANKLE.- Le Bel Air était aussi prévu pour avoir des parkings privés et, à l'origine, personne du Bel Air ne devait se garer dans Rassuen. Or, les parkings étaient payants et les gens ont parfois aussi la flemme de rentrer la voiture par le portail. Donc, on se retrouve avec plein de voitures à des endroits où elles ne devraient pas y être.

M. le Maire.- Ce que vous dites n'est pas très vrai. C'est vrai dans la cause, mais pas dans la conséquence que l'on a réglée. Si vous avez entièrement raison de dire que des places qui étaient à vocation de stationnement lié à des logements locatifs sociaux ne devaient pas générer un quelconque paiement, on se rend compte depuis 4, 5, 6 ou 7 programmes que ce n'est plus le cas. A la Rose des Vents, par exemple, on fait payer le parking souterrain et on fait payer les places extérieures pour les locatifs sociaux de 13 Habitat. Au Bélénos, c'est exactement la même chose. Vous avez entièrement raison de dire que les gens éprouvent des difficultés ou rejettent l'idée -parce qu'il y a les deux- de payer des places de stationnement qui, selon eux, devraient être d'accès public. Nous avons créé un parking à Bélénos qui nous a coûté 300.000 €. Donc, on peut faire les choses aussi en complément. Le Bel Air, je suis désolé, mais cela date de l'époque où je n'étais pas là.

M. CASADO.- C'est une obligation, il y a deux places par logement. Quand vous parlez de la place du marché, on aurait pu très bien aussi donner la possibilité de construire sur la place du marché, parce qu'elle est à moitié privée. Le maire a négocié avec le bailleur la récupération de la totalité de la place, donc on va y investir 300.000 € pour la refaire complètement. Ce parking va être complètement réaménagé et on a préféré donner du parking en plein milieu de Rassuen plutôt que de dire au promoteur : « Faites du logement à cet endroit ». La réhabilitation de la place du marché va vraiment apporter de l'air au niveau du château de Rassuen.

M. TRANKLE.- J'avais d'autres questions que j'avais envoyées par mail, si vous permettez. Où en est la création du parking rue Paul Verlaine ?

M. le Maire.- Je reprends vos questions. Devenir du terrain de sport face à l'école du Clos de la Roche : rassurez-vous, il va changer de configuration, mais il sera toujours là.

Devenir du parking de la place du marché : M. Casado vient de vous le dire. Entre parenthèses, on y ajoute aussi le surfaçage de Saint-Félix. Le parking n'est pas sauvage, il est occupé tout à fait normalement par les gens de Saint-Félix, mais le parking lui-même est plutôt sauvage. On s'est fait donner le parking, après moult discussions, et on va le refaire. Il va y avoir quelque chose de beaucoup mieux aménagé et on gagnera peut-être 7 ou 8 places en face du Bel Air. Ce n'est pas la lune, mais c'est quand même 7 ou 8 places de plus.

Nettoyage du lotissement Saint-Félix envahi par les herbes folles, en particulier en face du transformateur en bout de la rue Charles Baudelaire : on a répondu que, normalement, les services ont été mandatés pour une intervention rapide. La lettre étant du 24 juin, peut-être avez-vous eu une intervention.

M. TRANKLE.- Non.

M. le Maire.- Sophie appelle et vous rappelle. Point sur la création du parking et trottoir rue Paul Verlaine. C'est prévu. On a chiffré 60.000 € pour la réalisation.

M. CASADO.- Avec le ralentisseur.

M. TRANKLE.- Je vous remercie.

M. le Maire.- Ne soyez pas inquiet. Je comprends que le changement est toujours quelque chose qui heurte, mais on essaie de faire les choses le mieux possible pour la collectivité, c'est-à-dire vous au sens large et nous au sens responsable, parce que c'est quelque chose qui fera du bien aux finances locales.

II – BILAN ALLO TRAVAUX, BILAN ALLO QUIÉTUDE, PROPRETÉ ET VISITES DE QUARTIER.

M. CASADO.- Le maire a adressé 239 courriers à destination des habitants des quartiers Sud. Pour les contrôles propreté, 373 passages ont été effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2016, sur les 1.949 recensés durant cette période sur l'ensemble de la commune.

Enlèvement des tags : des campagnes ont été menées et ont donné lieu à l'enlèvement de 43 tags.

Bilan Allô Travaux : du 1^{er} janvier au 31 mai 2016, 238 appels pour les quartiers Sud, sur les 974 reçus pour l'ensemble de la commune, ce qui représente 23 %, principalement émis par les habitants du quartier du Prépaou (29 %), de la Prédina (21 %) et de Rassuen (15 %). Ils portent principalement sur les problèmes d'espaces verts pour 38 %, d'éclairage public pour 24 % et de nettoyage pour 20 %.

Bilan Allô Quiétude, toujours pour la même période : 45 appels pour les quartiers Sud sur les 147 appels reçus sur l'ensemble de la commune, ce qui représente 31 %, émis principalement par les habitants du quartier du Prépaou pour 38 %, des Salles pour 22 % et de la Prédina pour 18 %, répartis sur des problèmes de nuisances sonores, de rassemblements et de voisinage.

Nous avons effectué une visite de quartier aux HLM Méditerranée le 11 février 2016.

Concernant les travaux, nous avons retenu pour les quartiers Sud une quarantaine d'opérations, ce qui représente 1.034.700 € pour 2016 et nous avons déjà effectué 220.000 € de travaux. Parmi ces travaux, on en a parlé, il y a la création de places de stationnement sur Roland Cauche, suite aux travaux d'extension de la nouvelle salle de gymnastique. Le parvis et la voirie ont été repris pour 60.000 €. Le réaménagement de la place du marché, la partie privée, 264.000 € et la partie publique, 48.000 €. Maintenant, c'est tout public, mais on dit partie privée et partie publique pour que vous ayez bien conscience de ce que cela représentait en travaux, 300.000 € en totalité. Création de parking et réalisation de trottoir rue Paul Verlaine, 60.000 €. Il y a également des travaux de voirie qui ne sont pas compris dans ces 1.034.700 €, 113.600 € dans les cours d'écoles et il faut ajouter aussi 162.300 € de travaux pour les établissements scolaires des quartiers Sud. Cela concerne le traitement des toitures de la maternelle du Clos de la Roche pour 47.000 €, la maternelle Mendès France pour 15.000 €, le changement des huisseries et des volets roulants pour un total de 33.000 € sur le groupe scolaire Jules Ferry, maternelle et élémentaire, la maternelle Elise et Jean Mille pour 5.000 €, le groupe scolaire Camille Pierron, maternelle et élémentaire. L'ajout de films occultants sur les fenêtres au Sud et la reprise du chauffage pour le groupe scolaire Mendès France pour 65.000 €.

J'ai à votre disposition les tableaux des travaux. Si les présidents de CIQ veulent savoir ce qu'on va faire dans le quartier, qu'ils viennent me voir, on leur fera passer les éléments.

M. le Maire.- Vous voyez que les services d'Allô Travaux répondent. Mais il ne faut pas oublier que la ville est tellement grande et nous avons tellement de responsabilités ! J'en parlais avec un président de CIQ, M. Casado m'accompagnait, c'est d'ailleurs pour cela que nous sommes arrivés en retard : en 1977 -c'est vieux- nous avons choisi d'associer les nouvelles constructions et leur environnement au domaine public. Cela a entraîné un bénéfice certainement intéressant pour l'usager, pour le bénéficiaire de la construction, un peu moins pour le contribuable, puisque ces frais sont des frais de gestion, de syndic, de paiement des charges, à travers la constitution et l'entretien des espaces verts, à travers le paiement de l'électricité. Nous avons tout rayé d'un trait de plume, et aujourd'hui nous continuons sur le même rythme. Chaque fois qu'un lotissement existe, sauf s'il y a vraiment une volonté manifeste des gens qui y habitent, nous l'intégrons dans le service public, dans le domaine public. Il vient s'y ajouter les surfaces de gestion et d'entretien de toutes nos aires déjà entretenues. Je ne vous dis pas cela pour susciter des mercis, mais comprenez bien que tout ce que vous ne payez pas à titre individuel se retrouve dans le budget communal et pour lequel il faut que nous y fassions face.

Tout cela pour vous dire que l'élément d'indulgence est la carte que je sollicite, car si vous ne payez rien alors que vous devriez payer tout, soyez patients, soyez compréhensifs. On ne peut pas avoir autant de cantonniers que l'on voudrait pour les mettre dans chaque lotissement. L'explication relève uniquement de cette raison. Donc, ayez cela en tête. Ce que nous faisons, nous le faisons avec nos moyens, avec nos possibilités. Je réponds un peu comme cela -mais j'y reviendrai après- à quelques questions particulières qui m'ont été posées par écrit par certains. Quelquefois, s'il y a des difficultés d'entretien, au-delà du fait qu'il n'y ait pas de civisme affirmé, ce qui est quand même regrettable, ce qui est recensé c'est le sans-gêne, l'irrespect, les mauvaises habitudes de personnes qui transforment un lieu agréable en une espèce d'aire désordonnée et inhabitable, en tout cas avec

beaucoup d'insatisfaction. Encore une fois, je veux que vous compreniez bien que ce n'est pas un manque de volonté, mais le fait d'avoir une masse incroyable de mètres carrés sous notre responsabilité pour faire face à tout.

Ceci étant dit, on verra si vous le captez réellement comme un vrai argument, mais c'est un vrai argument, croyez-moi. D'ailleurs, ce n'est pas compliqué, il y a un endroit où les gens n'ont jamais voulu parce qu'ils ont cru qu'on allait leur mettre des éléments au milieu de leurs espaces verts. C'est aux Baumes. Allez vous promener aux Baumes. Ils payent tout, et regardez l'état de leurs voiries et de leurs espaces verts.

M. BREMAUD.- Il faut un 4x4 pour y aller.

M. le Maire.- C'est une évidence qui vous saute aux yeux lorsque vous y allez. Il y a la rue Monteaux qui finit au boulevard de Vauranne. On a l'impression que c'est une voie publique. On ne peut rien y faire parce qu'elle n'est pas à nous. On voudrait bien y faire quelque chose, au-delà de l'aspect sécurité, au-delà de l'aspect image.

M. LAFLEUR.- Vous avez parlé de cantonniers. Il n'y a pas de problème sur Rassuen au niveau de l'entretien des routes. La seule chose, c'est que M. Trankle parle de Paul Verlaine, mais il y a tout le village à faire, au niveau des trottoirs, des espaces verts. Les gens se posent des questions.

M. CASADO.- A Paul Verlaine, on va supprimer l'espace délaissé qui est mal entretenu pour y faire un parking avec un trottoir.

M. LAFLEUR.- D'accord, mais ce n'est pas de cela que je voulais parler. Je voulais parler des trottoirs du village, que ce soit Berisa, Bertollotti, etc., il n'y a rien. J'en ai parlé avec les responsables, mais ils ne peuvent pas être partout, effectivement.

M. le Maire.- C'est autre chose. Vous avez raison. Il y a eu une petite réunion un peu âpre, ces derniers jours, parce qu'effectivement, sur des endroits stratégiques comme ceux-là, il ne doit pas y avoir d'erreur. Croyez-moi, la discussion a été un peu rude.

III - QUESTIONS ECRITES.

M. le Maire.- M. Grégoire, Président du CIQ de la Prédina, nous faisait remarquer qu'il y avait des tags qui avaient été enlevés et ces tags, au nombre de 22, ont été bien traités. J'ajoute que M. Grégoire a de lui-même, avec son équipe, pris le rouleau et la peinture pour repeindre l'abri à containers qui avait été aussi tagué. On salue cette initiative personnelle. C'est à remarquer. Si je comprends M. Lafleur qui me dit qu'à un point stratégique on peut effectivement solliciter les services communaux, et il a raison, dans d'autres endroits qui relèvent de la campagne, de la ruralité, de l'espace vert pinède entre deux points, surtout lorsque ceux-là sont privés, entre parenthèses, on s'aperçoit qu'on sollicite quelquefois la collectivité, mais on met aussi la main à la pâte. M. Grégoire en est un exemple, puisqu'il y a 15 jours, avec son équipe, il a complètement nettoyé la pinède de la Prédina. Bravo et merci. On peut avoir des comportements exemplaires qui montrent qu'à un moment donné on n'est pas seul.

M. GREGOIRE.- Je voulais simplement ajouter que ce genre d'action, comme la journée citoyenne que nous avons faite à la Prédina, génère des vocations. Un monsieur est venu me signaler un trou dans une plaque du réseau d'antennes de la Prédina. Il m'a dit : « Qu'est-ce qu'on peut faire ? Ce n'est rien du tout à faire ». Je lui ai dit : si ce n'est rien du tout à faire, plutôt que de téléphoner à la Mairie, fais-le. Si tu veux, je te finance. Deux jours après, il m'a dit : « Finalement, j'ai bricolé chez moi, j'ai pris un peu de mortier et j'ai bouché le trou. » J'ai trouvé ça très bien. C'était rapide et efficace. Il aurait appelé Allô Travaux, la Mairie l'aurait fait. Il savait le faire, ça ne lui a rien coûté.

M. le Maire.- Vous êtes un exemple ambulant et permanent. Vous aurez plus de chance d'attraper quelques personnes qui, par un regain de motivation, auront le geste. Mais, malheureusement, ce n'est pas régulièrement rencontré. Je ne rejette pas mes responsabilités, mais une des missions d'un président de CIQ est d'une part de faire comprendre aux gens d'être un peu plus sérieux dans leurs comportements et d'autre part d'amener aussi des gens à faire des actions, comme le fait M. Grégoire. C'est bien, un vide grenier, je suis d'accord avec vous, c'est le plus beau d'Istres, si l'on peut parler de beauté pour un vide grenier, mais cela amène de la satisfaction au CIQ, cela n'amène pas obligatoirement de la satisfaction à la commune parce que ça lui coûte de l'argent. Donc, il y a peut-être des actions que l'on pourrait multiplier, avec le nombre important de CIQ qui existent, à travers ce dont on a véritablement besoin, plutôt que de toujours dire à la collectivité : « Faites ça, ce n'est pas bien fait, et ci, et là. »

M. LAFLEUR.- On le fait pour l'animation, on essaye d'animer.

M. le Maire.- D'accord, mais c'est plus facile de mobiliser pour une animation qui va avoir un côté festif que pour aller débroussailler, même si ça dure également une journée. Si vous voulez en déduire, et vous pouvez commencer à le dire à tous les membres du CIQ -il y en a un derrière vous, d'ailleurs-, que j'ai demandé qu'il n'y ait plus de vide grenier qui soit organisé sur Rassuen, vous pouvez le dire. Ce n'est pas parce que je suis élu et que je vais chercher des voix, comme tout le monde le croit, que je vais m'empêcher de dire ce que je pense. Je suis obligé de vous dire qu'à un moment donné le terrain public relève d'une limite et que s'il n'y a pas des relais objectifs, démocratiques, pédagogiques qui se mettent en action, par l'incivisme et le laisser-aller des gens, ce sera de pire en pire. C'est ce que je suis en train de vous dire. C'est pour cela que si vous pouvez faire un peu preuve de discussion pour expliquer aux gens que ce serait mieux que..., si vous pouvez même leur dire : « On va donner l'exemple, on va le faire nous-mêmes », ce sera bien pour tout le monde. C'est tout ce que je dis.

M. LAFLEUR.- On le fait, Monsieur le Maire. Sur les zones extérieures, quand on voit des gens qui montent avec des quads, des gens qui laissent les excréments de leurs chiens, on le leur dit et on se fait jeter.

M. le Maire.- Vous ne voulez pas comprendre ce que je dis. Je dis de donner un coup de collier, pas uniquement un *coup de gueule*. C'est difficile de parler avec les gens, et je le vois bien. Tout de suite, ils ont l'impression d'être remis en cause. Je ne mets pas en cause ce que vous faites. C'est bien, ce que vous faites. Si cela n'avait pas été bien, il y a longtemps que je l'aurais dit et que je l'aurais supprimé, c'est clair, net et précis. Mais je peux aussi me permettre de vous dire que votre action en tant que Président de CIQ dépasse ce côté festif et ludique. Le côté festif et ludique amène de l'animation, certes, et je n'enlève pas un seul millimètre d'intérêt à cette animation, mais il coûte des sous à la collectivité. Il y a aussi un côté travail, comme le fait M. Grégoire, qui ne coûte rien et qui apporte de la bonification intellectuelle, culturelle, artisanale, tout ce que vous voulez. C'est cela dont nous avons besoin et c'est un appel que je lance. Le CIQ n'est pas que le côté revendicatif, il faut aussi le côté participatif. Tout ce que l'on vous demande est, de temps en temps, de nous prêter la main.

L'herbe n'est pas coupée, mais les travaux ne sont quand même pas médiocres. M. Casado vous les a énumérés tout à l'heure. M. Rubio n'est pas là, mais il a laissé une question écrite. Il voulait deux ralentisseurs, on en a fait un, en tout cas il est programmé comme tel. On engage, traverse des Gargouilles, 13.101,36 €. On peut considérer que c'est normal, mais il faut quand même le faire. Mme Albertino, qui a demandé un ralentisseur à la Prédina, va être ravie d'apprendre qu'on a signé le bon pour un coût de 9.735 €. On répond à ce qui nous est demandé. A vous aussi de faire en sorte que le terrain public soit habité d'un autre état d'esprit, et pour cela il faut être pionnier. Après, je m'arrête, parce que je crois que j'emmerde beaucoup de personnes. On a fait Istres Propre. Vous croyez que c'est de la fantaisie de faire Istres Propre ? On a fait Istres Propre parce qu'on voulait qu'à un moment donné il y ait une espèce de pulsion collective qui se mette en exergue. Cela a fait 7 ans, cette année. Il y a 2.700 personnes qui y participent et on se retrouve chaque année avec de moins en moins de détritiques. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de papiers à ramasser par terre, mais il y en a moins. Il y a une espèce de conscience qui est en train d'être mieux partagée et c'est une amélioration pour tous.

Encore une fois, il faut considérer cela comme un appel de ma part, une supplique, une prière, pour que l'on comprenne que tout le monde a intérêt à se serrer les coudes pour arriver au même objectif et ne pas attendre tout de la collectivité, même si elle en fait déjà beaucoup.

M. Temple avait posé des questions qui traitent à la fois du collectif et de l'individuel dans le collectif. Il s'agit des relations, à la Prédina, entre le promoteur social NLP et les locataires qui ont un appartement. M. Bremaud, qui a réagi sur-le-champ, va vous dire ce qu'il a fait à propos des demandes qui ont été exprimées.

M. BREMAUD.- M. Temple a effectivement posé plusieurs questions concernant principalement les relations entre le Nouveau Logis Provençal et ses locataires. Je me suis rendu sur place 24 heures après la réclamation. Il estimait que les locaux communs, paliers, escaliers, n'étaient pas nettoyés, que les poubelles n'étaient pas sorties.

M. le Maire.- Il estimait à juste titre.

M. BREMAUD.- Oui, c'était sale et ça sentait très mauvais. De plus, il se plaignait que la place devant -et cela nous incombait- n'était pas propre et demandait deux ou trois aménagements. Nous savons fait une expérience. Je me suis rendu sur place, à la demande du conseil de Mme Kremer, avec le directeur du nettoyage et un des responsables du service technique, MM. Galindo et Jean-Marc Hugues. Les services sont intervenus le lendemain matin et ont nettoyé la place de fond en comble. Ils ont posé aussi des sachets à crottes de chiens, on a pris des photos, etc. Nous nous sommes rendus sur place 24 heures après, Monsieur le Maire. C'était quasiment aussi sale. Cela n'excuse pas le fait que les services n'étaient pas forcément venus assez régulièrement, mais, comme le dit M. le Maire, sur tous les programmes immobiliers c'est nous qui prenons en charge les voiries. En termes de ratios, on est une des communes qui a le plus grand nombre de voiries et d'espaces publics.

M. le Maire.- On fait un temps mort là-dessus, pour lier ce que j'ai dit tout à l'heure à propos de l'empreinte du domaine public qui s'élargit à toute la commune et ce fait-là -je ne parle pas de son côté déplorable, tout le monde le voit. Cela veut dire que c'est un aménagement qui aurait dû incomber aux gens de la Prédina. Si vous reprenez ce qu'a dit M. Bremaud, c'est-à-dire qu'on a fait l'expérience d'y aller un jour, le lendemain on

espérait voir ça, et on a revu ça, vous imaginez, au bout de mois et de mois, l'état de puanteur collectif dont les gens auraient la responsabilité de l'enlever eux-mêmes. C'est ennuyeux qu'on ne fasse pas aussi bien que je voulais, mais ça permet d'éviter le pire. L'autre problème est que l'on a trop habitué les gens à croire que c'est naturel que ce soit la Mairie. C'est vrai que moi-même je dis qu'il n'y a que l'oxygène qui n'est pas municipal, ici. Mais c'est l'exemple même d'une cité, comme les autres, comme le Prépaou, où l'on fait de jolies plantations, où l'on ramasse les papiers. Mettons qu'on ne le fasse plus et que ce soit à vous à le faire, en le payant dans le cadre du syndic. Comment on règle cela ? Vous avez raison de râler, parce qu'il y a beaucoup de motifs, mais ce n'est pas parce que les services ne sont pas passés, ils sont passés la veille. C'est parce que les gens sont sales que la ville est sale.

M. BREMAUD.- Après notre visite à la Prédina, on a fait un tour avec Magali Ribbe, Présidente du CIQ, sur le Prépaou, avec MM. Galindo et Hugues, pour faire un peu le point. D'ailleurs, on a fait venir une entreprise pour le débroussaillage, etc. Il y a quand même des gens qui jettent leurs sacs poubelles par la fenêtre. J'en passe et des meilleures. Là, effectivement, on ne peut pas suivre, à ce niveau-là.

Mme MECOCCI.- Nous avons des permanences le mardi après-midi et le jeudi après-midi. On donne des yaourts, et on a les bouteilles de coca-cola qui restent. A 16h30, on déménage tout. Donc, on ne peut pas dire que c'est telle ou telle personne qui a laissé le yaourt ou la bouteille de coca. Quand on part à 16h30, on nettoie tout.

M. le Maire.- Vous vous substituez à ceux qui consomment. Déjà que vous donnez, vous faites en plus le ménage pour ceux à qui vous donnez. Il y a un manque de respect, de temps en temps.

Mme RIBBE.- Quand on a fait le tour avec M. Bremaud et les gens du nettoyage, les gens sont très sales. On a beau essayer de tenir le quartier propre, quand vous voyez les enfants qui jouent au ballon, les parents leur donnent du chocolat, ils n'ont pas trouvé mieux que d'écraser le chocolat par terre. La balayeuse est passée, mais ça ne part pas, ce chocolat est là depuis 15 jours. Les enfants boivent du jus de fruits en berlingot, ils le jettent par terre. On essaie de leur dire de rester un peu propres, mais le pire ce sont les sacs poubelles jetés par les fenêtres.

M. le Maire.- M. Bremaud a répondu que les choses étaient traitées le mieux possible. Vous avez ajouté qu'il y avait un problème de nuisances sonores dues aux parties de pétanque qui se déroulent sur le terrain de boules des Magnans. Il faut voir le Président Martone.

M. BREMAUD.- C'est un peu plus compliqué. J'ai vu les services électriques. On a convenu de mettre une minuterie, Monsieur le Maire, si cela vous agréait, évidemment, parce qu'on n'a pas pu trouver le moyen d'éteindre ce lampadaire. Si on l'éteint, on éteint aussi les autres lampadaires. M. Canovas nous a expliqué pourquoi il n'y était pas favorable. Donc, on va mettre une minuterie qui s'éteindra à 22h30, uniquement sur ce lampadaire spécifique.

M. le Maire.- Parce que j'ai vu que les parties finissaient à 1h30.

M. GONZALEZ.- Quelquefois 3 ou 4h du matin.

M. BREMAUD.- Fernand peut en parler, il est voisin du terrain de boules.

M. GONZALEZ.- Sans parler des scooters. A 2h ou 3h du matin, ce n'est pas pour aller travailler.

M. BREMAUD.- On a fait une communication à M. Canovas qui va augmenter les passages. Il passait tous les quarts d'heures, il passera toutes les 7 minutes.

M. le Maire.- Les habitants des allées du Galoubet et des Piniens souhaiteraient l'aménagement d'un espace dédié à l'activité sportive, jeu de ballon. On parle de gêne des voisins, mais si on fait un carré sportif là...

Mme RIBBE.- En fait, la demande qui a été faite est de faire comme ce qui a été fait devant le collège Daudet, un espace avec des petits jeux, des balançoires, etc. On m'a demandé si c'était possible.

M. le Maire.- Pardonnez-moi, mais, là aussi, je vais vous demander d'être notre ambassadeur. Il y en a un pas très loin, un autre plus bas, il y a 50 m d'écart.

Mme RIBBE.- Les parents ne veulent pas laisser les enfants traverser la route tout seuls.

M. le Maire.- Je n'ai jamais vu beaucoup de parents autour des enfants qui étaient là.

Mme RIBBE.- Les plus grands y vont, mais les tout petits ne peuvent pas y aller, donc ils jouent jusqu'à 21h en bas des immeubles.

M. le Maire.- Vous allez trop vite. Vous avez parlé de jeu de ballon. Pour les tout petits, vous savez qu'on a commandé -le marché a été passé- devant Pierron vous allez avoir toute une série de jeux nouveaux pour les enfants de cet âge-là.

Mme RIBBE.- Les parents ont demandé à avoir un petit stade.

M. BREMAUD.- Les stades, c'est délicat. On en a un à la Terroulette et M. le Maire reçoit des courriers toutes les semaines qui disent : le ballon, ça fait du bruit, les gamins tapent dans les barres, et ça ne va pas, de toute façon. C'est assez complexe. En plus, la structure, qui était pourtant hyper solide, est cassée.

M. le Maire.- Monsieur Mouici, je ne vais pas détailler, mais c'est le même état d'esprit que ce dont on a parlé : l'état du domaine public, les incivilités qui se répètent, le quartier qui demande plus de propreté. Là, c'est terrible, parce qu'il y a une espèce de remerciement à notre intervention qui finalement ne sert à rien puisqu'il dit que l'installation -donc, c'est que cela a été fait- de sacs ramasse-crottes ne change rien. Même si les gens ont des choses à leur disposition, le comportement reste le même.

Demande de passages plus fréquents sur les espaces verts. Réponse : les services techniques s'engagent à faire un passage hebdomadaire lorsque l'effectif des cantonniers le permet.

M. MOUICI.- C'était surtout certains endroits qui n'étaient pas faits.

M. le Maire.- Vous avez fait le plan, vous l'avez bien dessiné, d'ailleurs.

M. MOUICI.- Ce sont ces endroits qui ne sont pas faits. Les gens passent et nettoient devant, mais derrière c'est resté pendant des semaines avec des tas de papiers amenés par le vent, des canettes, des bouteilles, etc. C'était juste le derrière qui n'avait pas été fait.

M. le Maire.- Comme M. Lafleur tout à l'heure, on est conscient de cela, mais, à un moment donné, on est calé par la monstruosité du problème à traiter.

Mme RIBBE.- Au sujet des barrières, elles sont fermées le soir assez tard.

M. le Maire.- Elles devraient être fermées tout le temps.

Mme RIBBE.- Quand les associations s'en vont, elles ferment toutes les barrières, mais elles sont constamment ouvertes après. Celle de l'allée des Magnanelles est cassée. Les motos et les véhicules passent.

M. BREMAUD.- On a institué le système le plus sûr existant, mais...

Mme RIBBE.- Celle des Piniens est constamment ouverte.

M. BREMAUD.- N'y a-t-il pas des travaux, en ce moment ? J'ai vu des camions d'entreprises.

Mme RIBBE.- Après, on demande aux associations de refermer la barrière. A 18h, elle était fermée. A 22 h, elle était ouverte.

M. BREMAUD.- Il faut savoir que la police fait des tournées. Quand elle les trouve ouvertes, elle les ferme. Je les appelle régulièrement.

M. CANOVAS.- Si vous permettez, Monsieur le Maire, j'apporte une petite précision. Effectivement, nous avons un réel souci avec ces barrières. On avait déjà signalé que les fermetures n'étaient pas suffisamment correctes, de manière que les gens ne les ouvrent pas avec un simple tournevis. On a renforcé le système de fermeture qui s'avère toujours aussi fragile, puisque c'est un système de sécurité, et on ne peut pas rendre hermétiques toutes les rues, il faut que les interventions de secours puissent passer. Mon référent de secteur passe sa journée à refermer les barrières. Tantôt c'est les entreprises qui rentrent et qui laissent la barrière ouverte. On va voir ces gens-là, on leur dit : « Refermez derrière vous ». Dernièrement, une entreprise est rentrée, on est allé leur demander comment ils avaient pu pénétrer à l'intérieur de cette rue. Ils ont ouvert la barrière avec un tournevis, tout simplement.

Malgré les nouvelles fermetures que l'on a pu mettre en place, on a trois points sensibles. On ne peut pas rendre les fermetures plus efficaces que ce qu'elles sont, parce que ce sont des accès sécurité. Les pompiers doivent pouvoir accéder très facilement. C'est un système de clé à 6 pans, mais en « gansailant », pour

utiliser une expression de chez nous, et en utilisant un tournevis, on arrive facilement à ouvrir ces barrières. Nous sommes en permanence en train de fermer ces barrières, de jour comme de nuit, parce que les entreprises rentrent et ne ferment pas les barrières et parce que les gens qui arrivent avec un véhicule ont la possibilité d'ouvrir avec un tournevis. On ne peut pas sécuriser davantage ces barrières parce que cela mettrait en péril l'intervention des secours. On ne peut pas les rendre plus hermétiques que cela, et on passe nos journées à fermer ces barrières, de jour comme de nuit. A ce jour, on n'a pas de solution, mis à part de passer en permanence. On essaie de solliciter les entreprises qui viennent, les bailleurs qui permettent aux gens de rentrer pour des déménagements, mais à part de mettre quelqu'un en permanence devant cette barrière pour la fermer systématiquement, on n'a pas trouvé de solution pour maintenir cette barrière fermée.

M. le Maire parlait des incivilités. Le fait de laisser la barrière ouverte est une incivilité. Si les gens ne se sentent pas plus responsables que cela, il arrive un moment où, bien que l'on ait une présence de jour comme de nuit, on n'arrive plus à trouver de solution, parce qu'il y a des gens qui ouvrent les barrières à longueur de journée et de nuit et on ne peut pas être derrière eux en permanence. C'est une réelle difficulté.

M. BREMAUD.- Maintenant, pour ne pas faire de catastrophisme, il n'y a pas de commune mesure avec ce qu'il y avait avant en termes de circulation de véhicules dans les allées. On a quand même enlevé 90 % de la problématique. C'est déjà une victoire. Il faut voir le verre à moitié plein, pas toujours à moitié vide.

Mme RIBBE.- Les scooters rentrent dans l'allée des Magnanelles, même quand la barrière est fermée.

M. BREMAUD.- Même si on règle le problème des barrières on ne règlera pas le problème des scooters. Il y a plein d'autres entrées où l'on peut passer en scooter.

M. FRANKLE.- Je voudrais parler de Rassuen, encore une fois, de l'allée Marius Laugier qui est fréquemment empruntée en sens interdit. Est-ce que la caméra de vidéoprotection verbalise ces gens-là ?

M. CANOVAS.- Pas du tout, parce qu'il y a une réglementation très précise là-dessus. Lorsque l'on s'aperçoit qu'il y a des gens qui commettent des infractions, c'est assez compliqué. La caméra est un patrouilleur. Lorsque le véhicule remonte en sens interdit, il faudrait que l'on puisse faire un point fixe sur le véhicule avec l'immatriculation pour éventuellement convoquer le conducteur du véhicule pour lui faire soit un rappel à l'ordre, soit une verbalisation. C'est très compliqué, parce que la caméra lit tout un secteur et il faudrait que l'on fasse un point fixe sur le véhicule qui remonte. On ne peut pas verbaliser le véhicule qui remonte en sens interdit parce que nous avons une réglementation particulière. L'officier du Ministère Public nous a autorisés, à la demande de M. le Maire, à verbaliser sur certains axes où notamment il y a des véhicules en stationnement gênant, en particulier dans le centre ville, devant la Poste ou sur d'autres sites où les véhicules stationnent au milieu de la chaussée. Nous n'avons pas l'autorisation ni les moyens de verbaliser ce genre d'infraction, si ce n'est le simple fait de mettre des équipages de temps en temps, notamment les motards, à des heures particulières, qui nous permettent d'interpeller ces gens qui sont pris en flagrant délit et verbalisés.

La vidéoprotection est là d'abord pour assurer une certaine tranquillité, mais la vidéoverbalisation est plus compliquée. On ne peut pas faire de la vidéoverbalisation pour toutes les infractions, notamment les scooters, comme le disait Mme Ribbe, qui passent très vite. Nos caméras n'ont pas la capacité de suivre les scooters. S'ils sont pris en flagrant délit, ils sont verbalisés. On verbalise très souvent des gens qui commettent des infractions au code de la route. Pour rebondir sur les propos de M. le Maire, c'est une histoire d'incivilités. Il y a énormément de gens qui commettent des infractions au code de la route, pas uniquement sur Istres, mais c'est un problème que l'on n'arrive pas à résoudre. Si vous saviez le nombre de personnes qui conduisent sans permis, sans assurance, et qui commettent des infractions au code de la route !

Nous tentons d'être présents sur des axes et des points sensibles. M. le Maire a les chiffres de nos interventions et de nos verbalisations. Sur l'année 2015, nous avons fait 4.000 interventions, pas que sur le code de la route. Donc, vous voyez que nous avons une Police Municipale active. M. le Maire nous dote de moyens importants et efficaces. Après, la commune est vaste, il y a beaucoup de quartiers, beaucoup de monde.

Pour rebondir sur les histoires d'incivilités, on parlait de gens qui jetaient leurs sacs poubelles par les fenêtres. Hier soir, un individu a balancé une télévision par la fenêtre, dans le centre ancien. Malheureusement pour lui, il est tombé sur la PM, il a été verbalisé, mais le mal est fait. Cela paraît totalement insensé de jeter une télévision par la fenêtre. Il y aurait eu quelqu'un en bas, il le tuait. Ce n'était pas une télévision plasma, mais un ancien poste avec le tube cathodique. La télévision s'est écrasée au sol, un voisin nous alerté, l'individu a été verbalisé, mais le mal était fait.

Malheureusement, on vit dans une société où il y a des gens, même si c'est une minorité, qui se fichent de tout, qui ne respectent absolument pas l'environnement, qui n'ont aucune règle, et comme l'expliquait M. le Maire, il y en a de plus en plus. C'est la raison pour laquelle on fait de plus en plus d'interventions, de plus en plus de verbalisations. Les gens qui comment des incivilités, c'est comme le trafic de cannabis, vous avez beau les interpeller, les arrêter, les pénaliser, ils continueront quand même. C'est notre quotidien.

M. le Maire nous donne d'importants moyens. Vous avez vu que, très récemment, on a encore ouvert un poste de police à Bardin. On augmente notre capacité de lecture, avec 30 nouvelles caméras qui vont

être posées avec une convention bailleurs. Après, on ne peut pas tout voir, malheureusement, et prendre toutes les infractions en flagrant délit, c'est impossible. Mais ce n'est pas que chez nous. Ce que je vous dis n'est peut-être pas rassurant, mais c'est la réalité des choses.

M. le Maire.- Heureusement qu'on va bientôt partir en vacances, parce que ce soir est une soirée un peu décourageante ! Mais ce n'est pas la première fois que l'on entend ça. Il faudra que l'on m'explique pourquoi on m'a dit que ce serait mieux d'avoir des caméras qui tournent pour avoir un grand angle et pour essayer de capter plus de choses, et qu'au moment où l'on veut quelque chose de précis, on ne peut pas le faire justement parce qu'elles tournent. C'est compliqué !

M. CANOVAS.- J'ai donné une mauvaise explication, excusez-moi.

M. le Maire.- Il faut dire à monsieur que, grâce à la caméra, on peut quand même prendre quelqu'un en flagrant délit.

M. CANOVAS.- Bien sûr. Nous avons 90 caméras opérationnelles, plus d'autres qui vont rentrer.

M. le Maire.- Monsieur Trankle, sans jouer les petits délateurs, si vous avez la conviction que ce sont toujours les mêmes, parce qu'il y a une accoutumance à la chose, rassurez-vous, l'information nous arrivera sans qu'on sache d'où elle vient, et cela nous permettra d'intervenir directement auprès de la personne. Maintenant, s'il y en a 15 par jour, sauf si ce sont 15 fois les mêmes, c'est encore autre chose.

M. FRISCH.- Je vous ai envoyé un courrier, apparemment il est arrivé trop tard.

M. le Maire.- Effectivement, je ne l'ai pas.

M. VALENTIN.- Je sais que vous n'êtes pas très partisan de cela, mais vous croyez, je pense, à l'intelligence des personnes pour avoir un minimum de citoyenneté dans la lutte contre les incivilités. A un moment donné, ces personnes-là doivent être verbalisées. Je rappelle aussi aux bailleurs sociaux qu'ils sont en mesure de pouvoir expulser une personne d'un logement si elle se comporte mal. Moi-même, j'ai vu, quand j'habitais au Prépaou, des gens balancer des cuisses de poulet ou des poulets entiers par les fenêtres. Ils sont connus, mais je rappelle que c'est quand même une chance d'avoir un logement social sur Istres, et on peut rappeler aux bailleurs sociaux que, si ces personnes-là continuent, il faudra procéder à l'expulsion de leur logement, parce qu'on ne peut pas continuer comme ça. Même au niveau des services municipaux et de la Police Municipale qui fait un formidable travail sur Istres, si on n'arrive pas à sanctionner au niveau de la propreté, parce que la prévention c'est bien beau, mais il y a des gens qui ne comprennent que la répression.

M. le Maire.- Je ne laisserai pas passer le fait de dire que nous sommes indulgents ou laxistes, voire apathiques, ce n'est pas vrai.

M. VALENTIN.- Je ne dis pas cela.

M. le Maire.- La Police Municipale est en nombre important. Vous avez un CSU assez efficace. Le Préfet de Police l'a constaté il y a 48 heures avec stupéfaction. Il y a des agences supplémentaires qui sont ouvertes régulièrement. Heureusement, ne nous plaignons pas, ce ne sont pas de gros délits. Je ne vous ai pas fait le couplet sur le cannabis, quelqu'un en a parlé à ma place. Si j'ai lancé cette opération, c'est parce que je veux effectivement que l'on arrive à essayer de bousculer un peu, non pas les consciences des jeunes individus, parce qu'ils n'en ont pas, à ce moment-là. Ils sont à un âge où les bons et les mauvais esprits s'entrechoquent et, à partir de là, il se crée une espèce de fraternité où l'on fait un peu n'importe quoi et on en arrive à de l'incivisme et des petits délits qui font que. Ça pourrait les gens et ça les pourrait eux-mêmes. Notre but et ce que j'ai voulu que la Maison de la Santé prenne en compte, ce n'est pas de donner des leçons, mais de faire comprendre à ces jeunes qu'ils sont en train de gâcher leur vie. Même s'il y a un billet de 50 € pour le guetteur du coin ou un peu plus pour celui qui fait autre chose, à un moment donné il y aura inévitablement un problème de délit.

Selon la nature des choses, vous avez vu qu'il y a quelques règlements de comptes, qui heureusement ne nous touchent pas, mais c'est quand même le destin assuré pour ceux qui veulent faire carrière dans cette branche, et en tout cas, pour ceux qui consomment, des problèmes de santé. Les problèmes de santé touchent au premier chef les consommateurs, mais je ne m'en fiche pas, parce que ce sont des chances de jeunes qui se perdent et qui causent des malheurs. Combien y a-t-il de drames routiers qui sont dus à ce genre de pratique, l'alcool en premier, le cannabis après ? Si l'on peut faire quelque chose, ne serait-ce que pour convaincre une petite partie, ce sera déjà beaucoup. Notre rôle est d'avoir une conscience collective à la place des autres, lorsqu'ils ne l'ont pas.

M. BREMAUD.- M. Valentin a exprimé le fait que les bailleurs sociaux pourraient expulser ou autre. Franchement, Monsieur Valentin, je vous le dis, ce n'est pas une solution, parce que l'on a affaire à des familles,

des êtres humains, etc. Ce n'est que reporter le problème. Récemment, on a enlevé des gens des Echoppes, on les a mis au Prépaou. On n'a pas avancé.

M. le Maire.- Je suis d'accord, on déplace. Mais M. Valentin a raison : il y a quelques cas d'exemples qui servent de référence. Cela nous est arrivé une fois, on a assagi le quartier. Mais c'est très difficile. Pour avoir un catalogue de plaintes certifiées, c'est très difficile. Et il faut qu'après le bailleur le fasse lui-même. S'il y a quelqu'un qui emmerde tout le monde mais qui paye son loyer, le bailleur n'est pas très motivé. Mais si c'est quelqu'un qui, en plus, ne paye pas son loyer, là le bailleur est un peu plus intéressé. Dites-vous bien qu'on regarde finement les gens qui ont des logements. Quand il y a quelque chose qui nous échappe, cela peut arriver, c'est une loi DALO parce qu'elle n'a pas trouvé de solution à un moment donné. Les bonnes relations que nous avons avec le sous-Préfet nous permettent de choisir nos lois DALO, c'est-à-dire qu'on prend les lois DALO de la ville d'Istres en premier, et pas d'autre part. Là où l'on est complètement démuni, c'est par rapport aux logements privés. Je suis sûr que celui qui a jeté sa télévision par la fenêtre, un, il n'y a pas longtemps qu'il est à Istres, et deux, il est dans un logement privé.

M. CANOVAS.- Si vous permettez, pour répondre à M. Valentin, sur l'histoire de la télévision d'hier, la personne a été verbalisée, bien évidemment. Sachez que, même si nous ne pouvons pas interpellier tout le monde, le nombre de personnes qui sont interpellées pour des délits routiers, pour des dépôts de gravats, pour des trafics de stupéfiants, tous ces gens sont verbalisés. Ne croyez pas qu'on ne fait que de la prévention. Les gens qui sont pris en flagrant délit sont verbalisés systématiquement. Pour reparler de la vidéoverbalisation, à ce jour nous avons verbalisé plus de 350 véhicules rien que par la vidéoverbalisation, sans compter les verbalisations autres. Donc, ne croyez pas que toutes les infractions restent impunies. Les gens qui sont pris en flagrant délit sont punis par la loi automatiquement.

M. le Maire.- Je vais vous donner un seul chiffre : à mes permanences -actuellement, j'ai un peu baissé parce que la Métropole me prend beaucoup de temps, mais généralement j'en fais entre 3 et 4 par semaine- 30 % des problèmes qui me sont transmis ne relèvent plus de l'emploi, du logement ou de l'urbanisme. C'est 30 % de cas de tumultes liés à un problème de relations, à un problème conjugal, à un problème d'incivisme, à un problème sonore, bref, à une plainte de quelqu'un sur quelqu'un d'autre, pour être très clair. Vous rendez-vous compte de ce que cela veut dire ? Cela veut dire que la société est en train de ne plus se supporter elle-même. Elle est en train de se craqueler de l'intérieur. Et encore, ici on est dans un endroit où l'on échappe au pire, aux grands fleuves de difficultés. Je vois mes collègues, je vois un commissaire de police qui intervient à Miramas, j'ai entendu ce qu'il a dit le jour de son départ, même s'il y a eu des progrès à Miramas, la différence qu'il fait par rapport à chez nous. Et nous nous plaignons, parce que c'est inadmissible, parce que ça pourrit la vie, mais aussi parce que ce sont des petits problèmes par rapport à ceux qui en ont des gros, il ne faut jamais l'oublier. Chacun ramène les choses à sa portée par rapport à l'incidence que cela a sur son environnement.

Donc, encore une fois, je m'excuse, Monsieur Lafleur, j'en reviens à cet appel : on a besoin de vous. Notre voix serait nettement plus démultipliée si vous vous associiez à une forme d'action, de parole, de pédagogie, et aussi d'exemple.

On a vécu ce soir un peu de dramaturgie sur la scène publique. On a quand même parlé de nos projets. Ce qui fait tout cela, c'est que les gens viennent volontiers à Istres, parce qu'à Istres c'est mieux qu'ailleurs. Même le voleur le sait. Il ne va pas aller faire ses rapines dans les cités de Port-de-Bouc, il n'y a rien à voler. On « l'accueille » ici, si l'on peut dire. Tout cela est d'une logique implacable. Il y a des gens qui se renseignent pour savoir quelle est la valeur du service public, pour savoir ce que l'on donne aux gens pour qu'ils puissent bien vivre, pour qu'ils puissent choisir l'endroit où ils vont habiter et envoyer leurs enfants à l'école. C'est aussi le prix de notre gloire, il faut le savoir. Pour que cette gloire puisse continuer à être partagée dans un cadre respectable pour tous, il faut que chacun se mette à disposition pour que ce soit le meilleur bien vivre ensemble.

Merci. Je vous souhaite de bonnes vacances.

(La séance est levée à 20 heures 10.)